

MEDECINE MILITAIRE

Responsables : Messieurs les Dr. DALMAS et LEMAHIEU

<u>Début</u> : JEUDI 18 FEVRIER 2021	<u>Horaire</u> : 14h00-18h00
<u>Séances</u> : 18/02-04/03-11/03-18/03-25/03-01/04-08/04-15/04	<u>Lieu du cours</u> :
<u>Effectif souhaité</u> : 100 étudiants maximum de MED-3 et d'Odontologie	<u>Modalités de sélection</u> : par ordre d'arrivée des fiches d'inscription

Objectifs Généraux

Le but de cet enseignement théorique et pratique est d'initier les étudiants aux particularités de l'exercice médical dans le cadre des armées et aux problématiques liées aux contraintes d'exercice en opération. Il comprend :

- **des éléments organisationnels** : présentation du ministère des armées et du service de santé des armées (SSA) ; objectifs, missions et organisation du SSA en métropole et en opérations ; le droit international humanitaire et les conflits actuels ; la recherche au sein du SSA, votre place dans le SSA.
- **des éléments techniques** : la mise en condition médicale du combattant ; le blessé de guerre (typologie et environnement, traumatologie, brûlures, transfusion) ; les risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) ; les spécificités médico-militaires (exercice en conditions extrêmes, chirurgie de guerre, syndrome de stress post traumatique, maladies tropicales).

L'enseignement est assuré par des médecins d'active et de réserve, hospitaliers ou exerçant en unité. Ce module peut être pour les étudiants qui le souhaiteraient un point d'entrée à une affectation dans la réserve du service de santé des armées.

Modalité contrôle des connaissances

L'enseignement est sanctionné par un examen terminal écrit sous forme de QCM (25) et de QROC (5) d'une durée de 1H30.

Observations

Une **partie pratique** est organisée en fin de cycle au centre médical des armées de Lille (3^{ème} CMA) comportant une initiation à la médicalisation de l'extrême avant (du sauvetage au combat à la médicalisation en milieu hostile) ; une initiation aux transmissions et à l'armement (FAMAS, PA) ; la présentation d'un poste médical et d'une chaîne de décontamination NRBC.

La présence aux cours est obligatoire